

Zone euro : à la recherche de la démocratie

Le Nouvel Observateur, Sylvie Goulard, 8 novembre 2011

LE PLUS. Le projet - finalement avorté - de référendum grec sur les décisions prises à l'échelle de la zone euro a mis en exergue la difficulté à conjuguer débat démocratique et politique européenne. L'eurodéputée et membre des Décrypteurs 2012 Sylvie Goulard partage son point de vue sur la question.

La crise des dettes souveraines pose, de manière urgente, la question de la démocratie dans la zone euro. Nous devons y répondre avec rigueur, en dépassant la confusion qui régnait lors du G20 de Cannes.

Certains considèrent que l'absence de "peuple" européen oblige à s'en tenir au niveau national. Pour eux, le Conseil européen composé de chefs d'Etat et de gouvernement élus dans leurs pays respectifs et (plus ou moins) responsables devant les Parlements nationaux aurait une légitimité suffisante pour gérer la crise. Nul ne conteste la légitimité de chaque dirigeant national dans son propre pays, ni le rôle que les gouvernements nationaux ont à jouer dans la gestion de la monnaie unique. Mais la légitimation des décisions prises dans la zone euro ne peut se résumer à l'addition de 17 procédures nationales séparées et disjointes.

Pour des débats démocratiques à l'échelle européenne

La légitimité "par addition" gomme l'interdépendance qui existe déjà entre ceux qui partagent la même monnaie. L'euro est la devise de près de 330 millions d'Européens appartenant à 17 Etats différents. Ce bien commun conditionne assez largement leur prospérité et les oblige à opérer des choix dans des secteurs sensibles, notamment les politiques sociales (âge de départ à la retraite, organisation du marché du travail par exemple) ou fiscales (augmentation des impôts, convergences des assiettes et des taux par exemple).

Acceptons-nous, au nom d'une vision théorique du "peuple", que ces choix décisifs échappent à tout débat démocratique à l'échelle de l'ensemble concerné ? Ce serait une terrible régression. C'est pourtant exactement ce qui se passe depuis que le Conseil européen, agit proprio motu comme le "gouvernement de la zone euro". Le pacte Euro + a ainsi été conçu par le Conseil européen sans aucun débat public ni la moindre consultation des syndicats.

De même, les plans de "sauvetage" successifs élaborés par le Conseil pour la Grèce, l'Irlande ou le Portugal, comme les demandes exprimées par la Banque centrale envers l'Italie n'ont pas été discutés dans une enceinte publique où, pour chaque pays, des représentants de la majorité et de l'opposition sont entendus. Pourtant, ils engagent ces pays pour des années, comme Mme Merkel l'a reconnu.

Le déni de démocratie engendre des réactions négatives, parfois violentes, dans les pays qui ont le sentiment d'être soumis à un "Diktat" de l'étranger. Il génère aussi une méfiance persistante dans les pays qui fournissent l'essentiel de l'aide où circulent de nombreux préjugés. Ceux qui approuvent ces orientations politiques, au premier chef le Conseil européen, ont intérêt, pour assurer leur succès à ne pas ignorer complètement ceux qui les contestent. In fine, la loi de la majorité tranchera.

L'intérêt général européen n'émergera pas spontanément de 17 débats nationaux cloisonnés, prisonniers de considérations locales. L'enjeu est de rapprocher les Européens partageant un même destin, non de les priver durablement de la moindre chance de se parler. Pour la même raison, le recours au referendum peut, à la rigueur, se concevoir sur la question vitale de la sécession, encore qu'en droit celle-ci ne soit pas prévue dans la zone euro. Mais un peuple ne saurait unilatéralement placer le reste des Européens concernés devant un fait accompli, ce qui est la négation même d'un destin commun.

Ensuite, la démocratie par addition pourrait se révéler redoutablement inégalitaire, comme l'a prouvé la consultation unilatérale du Bundestag au milieu d'un Conseil européen. Il est naturel que l'Allemagne et la France, les deux pays qui représentent la moitié du PIB de la zone euro et sur qui repose largement la charge des plans de sauvetage, prennent leurs responsabilités. Mais le jeu doit rester collectif et transparent. La démocratie européenne n'est pas censitaire.

Le Parlement doit pouvoir jouer son rôle

Il est préoccupant que le Parlement européen soit complètement mis à l'écart de la gestion de crise. De nombreux experts et commentateurs, comme d'ailleurs les juges constitutionnels allemands assènent brutalement qu'il n'est pas légitime. Si une institution créée par des traités régulièrement ratifiés, dont les membres sont élus au suffrage universel direct n'est pas légitime, qui peut prétendre l'être ? Si la seule assemblée où se rencontrent des députés du Nord et du Sud, de droite et de gauche, Libéraux et Verts, pro européens ou sceptiques n'est pas le lieu du débat, où aura-t-il lieu ?

Et quel mépris pour les citoyens qui ont pris la peine de se rendre aux urnes lors des élections européennes ! L'énergie gaspillée à cracher sur les institutions communes pourrait être mieux employée. L'auto-dénigrement n'est pas inoffensif, notamment parce qu'il est observé par les analystes financiers du monde entier que nous voudrions voir investir dans la zone euro !

Le Parlement européen, comme d'autres institutions humaines, a ses faiblesses et ses limites. Une nouvelle forme de coopération avec les Parlements nationaux est sans doute à imaginer et le Parlement s'y emploie, par exemple en matière budgétaire. Mais le statu quo qui consiste à l'évincer sans que les Parlements nationaux puissent le remplacer, crée un vide démocratique insupportable.

La question de la légitimation démocratique de la zone euro doit être ouverte, si difficile soit-elle, notamment parce qu'elle concerne les 17 et non les 27. Refouler la question n'est pas moins dangereux : si des décisions difficiles sont durablement imposées aux peuples par un Conseil européen qui leur intime l'ordre de se taire au

lieu d'être élaborées dans une enceinte où ils ont une chance d'être entendus, c'est l'idée même d'Europe qui sera abimée.